



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille dix le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FRANCESCHI Paul, FRANCESCHI Rosine, MINCARELLI Sylvie, FERRONI Antoine, GANDOIN Sylviane, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, SUZZONI Jacques, OTTOLENGHI Vincent, ROMAGNOLI André, DESIDERI Ange, CANCEL Michelle, SOULLARD André, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick.

Pouvoirs : RAFFALLI Taddée à DESIDERI Ange, SOULLARD Jean Louis à FRANCESCHI Rosine.

Absents : MATTEI Stéphane.

Mbres du Conseil Municipal : 19	Mbres en exercice : 19	Mbres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 13/04/2010	Convocation le 30/03/2010
---------------------------------	------------------------	--	----------------------	---------------------------

Objet : Adoption des budgets primitifs 2010 (budget principal, budget de la caisse des écoles et budget annexe de l'eau).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république et notamment ses articles 11 et 13.

Considérant l'obligation de voter les budgets primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte, soit le 31 mars 2009.

Le maire expose au conseil municipal les conditions de préparation des budgets primitifs et notamment le budget principal de la commune

Il rappelle que les comptes administratifs ont été votés ce même jour, approuvant les comptes de gestion respectifs du percepteur.

Après avis de la commission des finances en date du 29 Mars 2010

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

le conseil municipal adopte

1. Le budget primitif de la commune (budget principal) pour l'exercice 2010 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 309 030 € <i>(dont 355 322 € de virement à la section d'investissement)</i>	2 309 030 € <i>(dont 261 688,33 € de résultat reporté)</i>
Investissement*	2 483 367 € Dont 1 049 690 € de RAR	2 483 367 € Dont 934 746 € de RAR

(*Y compris les restes à réaliser, le solde d'exécution et l'affectation)

2. Le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 2010 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	31 466,32 €	31 466,32 € <i>(dont 8 466,32 € d'excédent reporté)</i>
Investissement	1 000,00 €	1 000,00 € <i>(dont 119,38 € d'excédent reporté)</i>

3. Le budget primitif pour le serviced'eau (M49) de l'exercice 2010

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	33 700,00 € <i>(dont 10 006,13 € de déficit reporté)</i>	33 700,00 €
Investissement	150 127,08 €	150 127,08 € <i>(dont 139 527,08 € d'excédent reporté)</i>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents

Fait à Folelli, le

Le Maire
Joseph CASTELLI